

LA SITUATION ACTUELLE. PROTECTION ET CONSERVATION

Document de travail pour la discussion de la Table

J. Clottes*

LE LEGS DE L'HISTOIRE

En France comme ailleurs cette situation résulte des avatars subis par les grottes et abris au cours d'une longue histoire, où n'ont manqué ni les agressions de la Nature ni celles des hommes. Les sites dont nous avons la charge, sauf rarissimes exceptions (découvertes les plus récentes, comme Fontanet, le Réseau Clastres ou Erberua; conditions exceptionnelles de conservation, comme les Cavernes du Volp), sont très loin d'être intacts. De nombreuses oeuvres ont été anciennement altérées par des coulées d'eau (Niaux), recouvertes par la calcite, abîmées ou détruites par le vandalisme. Des aménagements irréversibles ont bouleversé de fond en comble les conditions climatiques dans la plupart des cavités ouvertes au public: creusement de tunnels (Niaux, Cougnac), percement des éboulis d'entrée (Lascaux), abaissement des sols (Niaux, Pech-Merle), etc. C'est cette situation que nous devons gérer.

L'ACCÈS DU PUBLIC

Un certain nombre de grottes sont ouvertes au public, parfois depuis des décennies. C'est une situation de fait. Actuellement, 25 grottes ornées sur 145 environ, soit 17% des grottes françaises, sont accessibles à tous et voient défile de nombreux touristes.

La question a été souvent posée de la fermeture totale des grottes pour en assurer une meilleure conservation. Cette mesure susciterait de gros problèmes économiques et politiques, sans parler des problèmes moraux (accès à la connaissance de milliers d'amateurs). En outre, elle susciterait des frustrations très vives, génératrices d'actes irraisonnés et destructeurs, et le problème de la conservation se trouverait alors déplacé, de la défense du biotope à la lutte contre le vandalisme.

Les solutions drastiques de ce type (Lascaux, Altamira) ne peuvent être prises qu'au coup par coup, en fonction de situations particulières. A l'inverse, l'ouverture au public de cavités anciennement connues ou nouvellement découvertes n'est généralement pas souhaitable, car le nombre de grottes déjà ouvertes paraît très suffisant pour satisfaire toutes les curiosités.

II a: LES MESURES PRATIQUES

Ces mesures sont très pragmatiques et adaptées aux cas particuliers, en fonction de quelques principes de base le

plus souvent fondés sur le bon sens que sur des études préalables.

Protection physique des cavités:

La plupart des cavités se trouvent dans des lieux retirés. La notoriété toujours plus grande de l'art pariétal les expose à des curiosités intempestives et à des actes de vandalisme délibérés (graffiti) ou inconscients (piétinements des sols, noircissement des parois avec des lampes à carbure, etc...).

La première des protections est la fermeture par des portes ou des grilles solides. Presque toutes les grottes ornées sont ainsi fermées, en tout (à l'entrée) ou en partie (clôture des seules galeries ornées dans certaines vastes cavernes: les Eglises). Il est des exceptions quand une grotte est hyperfréquentée par des amateurs de sports souterrains (Cuzoul des Brasconies, Lot): dans ce cas, les fermetures sont constamment fracturées et impossibles à conserver. Faut-il, dans une grotte laissée ouverte, baliser et signaler les panneaux ornés pour éviter un vandalisme inconscient? Faut-il au contraire ne pas les signaler pour ne pas les exposer à des actes stupides de destruction (Mayrière supérieure, T. & G.)?

Depuis 1982, dans chacune des quatre régions où l'art paléolithique est majoritairement représenté (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon), a été créé un poste de gardien itinérant (Ministère de la Culture). Ces personnes font des tournées régulières des grottes ornées, signalent (et éventuellement réparent...) les fermetures cassées, assurent une surveillance, et à l'occasion font visiter les grottes isolées à des spécialistes ou à des amateurs. Leur rôle est précieux, car avant la création de ce corps de guides, si insuffisant soit-il numériquement, des grottes aux grilles fracturées restaient ouvertes pendant des mois sinon des années.

Certaines grottes, cependant, sont impossibles à protéger efficacement, car elles sont trop isolées, et l'on sait que les difficultés d'accès ne rebutent pas, au contraire, les visiteurs indésirables. Dans certains cas extrêmes, lorsque la grotte a été aussi bien étudiée qu'il est possible, ne conviendrait-il pas de la "geler", c'est-à-dire de fermer hermétiquement son entrée de sorte que *personne* ne puisse plus y pénétrer? Si, au bout de 10 ou 20 ans, les progrès de la science rendaient nécessaires de nouvelles études, il serait toujours temps alors de la ré-ouvrir, mais elle serait jusque-là protégée. Cette mesure fut proposée, il y a dix ans, pour le Travers de Janoye (Tarn); elle ne fut pas acceptée, afin de respecter la liberté de recherche et de visite; depuis, les sols de cette grotte ornée ont été entièrement dévastés et des représentations ont été abîmées.

* Conservateur Général du Patrimoine. 11, rue Fourcat. 09000 FOIX

Dans les cavités visitées par le public, la protection physique consiste à écarter les visiteurs des parois par des barrières de diverses sortes (métalliques; filets, etc.). L'abaissement des sols est à proscrire, car il change brutalement les conditions de l'environnement.

La protection contre les ruissellements n'existe que dans quelques grottes. Elle fut mise en oeuvre systématiquement dans le Salon Noir de Niaux, à la suite des dégâts survenus en 1978 et 1979. Dans l'impossibilité de contrôler les mécanismes karstiques, elle ne peut être que ponctuelle. Les eaux ont été soit captées par micro-forages en amont des panneaux, soit dérivées par des cordons protecteurs en ciment ou en élastomères, ou encore par de micro-stalagmites en élastomères.

L'éclairage:

Les grottes ouvertes au public sont généralement éclairées à l'électricité. L'inconvénient de ce système est connu: il génère le développement des algues sur les parois. Cette difficulté est tournée, dans une certaine mesure, en restreignant le temps d'éclairage de chaque secteur, grâce à des séries d'interrupteurs. Toutefois, il reste encore indispensable, dans certaines grottes, de procéder à des pulvérisations de produits formolés pour éviter l'extension des algues (Pech-Merle, Font-de-Gaume). Cela ne risque-t-il pas d'être nuisible à long terme?

Dans la grotte de Niaux, la visite se fait au moyen de lampes électriques à main, rechargeables sur batteries, qui ont plusieurs avantages: souplesse et facilité d'utilisation; absence d'effets nocifs sur les parois; respect du cadre naturel souterrain et du sentiment d'une visite aventureuse pour le public.

Les visites:

La plupart des grottes françaises ne sont pas ouvertes au grand public. De nombreux collègues français et étrangers, des étudiants, des amateurs, souhaitent cependant les visiter. Les autorisations sont données au coup par coup, en fonction des conditions de chacune de ces grottes, de leur accessibilité, de leur appartenance. Ces autorisations, selon le cas, sont délivrées par les Directeurs des Antiquités concernés, ou par les propriétaires des grottes. Il s'agit toujours de tout petits groupes, obligatoirement accompagnés par un spécialiste (par exemple, par le gardien officiel des grottes ornées).

Dans les grottes ouvertes au public, le problème majeur est celui du nombre des visiteurs par groupe et du nombre de groupes par jour. L'expérience prouve qu'un groupe supérieur à 20 - 25 personnes est incontrôlable par le guide.

Peu à peu, des règles se sont établies, ou ont été imposées, parfois non sans mal, dans les grottes ornées les plus importantes, donc les plus visitées. A Niaux, les groupes sont limités à 20, ils le sont à 25 à Pech-Merle. Dans d'autres cavités aux dimensions plus restreintes (Les Combarelles), l'effectif est notablement plus réduit.

Le nombre total des visiteurs par jour dépend du volume et des conditions propres de chaque grotte. Il n'existe pas de règle fixe en la matière, et les prescriptions n'ont pas de valeur générale. Elles devraient être édictées après une étude approfondie du climat et de ses variations, comme de l'incidence des visites touristiques, effectuée par des spécialistes. Ce fut le cas à Niaux, où en haute saison 11 groupes par jour seulement sont admis, soit 220 personnes. A Font-de-Gaume, la limite est de 340 personnes (17 groupes). Elle fut arbitrairement fixée à 700 personnes par jour, ce qui paraît encore beaucoup trop, à Pech-Merle, où, au début des années 80, certains jours de pointe venaient affluer jusqu'à 1.100 visiteurs.

L'encadrement de ces groupes constitue également un problème à discuter. A Font-de-Gaume, chaque groupe est encadré par un guide et un "serre-file", alors qu'à Niaux, cavité de dimensions beaucoup plus importantes et donc moins vulnérable, le serre-file n'existe pas. La qualification des guides, très variable d'une cavité à une autre, est également un paramètre qui joue dans le domaine de la conservation.

Les photographies et films:

En règle générale, photographies et films sont formellement interdits dans les grottes ornées. Cette mesure, en vigueur depuis une vingtaine d'années, est officiellement justifiée par les impératifs de la conservation. Or, l'agression lumineuse due aux flashes modernes reste à démontrer, et les progrès techniques en matière de sensibilité de films, surtout en vidéo, permettent maintenant de filmer une paroi ornée avec une source lumineuse très faible et non vulnérante. Il reste les dangers dus à des équipes plus ou moins nombreuses, restant longtemps dans la cavité, avec les risques d'échauffement, de malaises.

La politique actuellement en vigueur en France consiste à limiter au maximum les opérations de prises de vues, surtout cinématographiques, et à fournir aux demandeurs des produits de substitution issus de banques d'images photo et cinématographiques.

Faut-il ou non assouplir les conditions de prises de vues face aux progrès des techniques et à leur moindre vulnérabilité? De façon générale (interdictions ou permissions généralisées) ou particulières (permissions de photographier réservées aux seuls spécialistes)?

II b: LES ÉTUDES EN MATIÈRE DE CONSERVATION

Elles concernent tout autant l'extérieur que l'intérieur des grottes. En effet, les caractéristiques de l'environnement souterrain et leur évolution sont indissociables du contexte hydrogéologique des massifs karstiques et de leur environnement. Les apports d'air et de CO₂, comme l'évolution du champ thermique, sont liés aux mécanismes d'infiltration de l'eau. Ces mécanismes sont influencés par l'évolution des sols et de la végétation, leur modification étant susceptible d'entraîner des répercussions sur la stabilité du milieu souterrain.

Idéalement, pour protéger efficacement une grotte ornée, il conviendrait de connaître et de protéger les terrains qui la surplombent et l'entourent, l'étendue des périmètres de protection variant en fonction de la nature et de la morphologie de ces terrains. Cela devrait impliquer des interdictions de déboisement ou de labours profonds, de constructibilité, et plus généralement de toute activité pouvant perturber le sol et le sous-sol.

En fait, nous sommes loin de ces conditions idéales, et seul l'environnement de quelques grottes (Niaux, Lascaux, Font-de-Gaume, les Trois-Frères et le Tuc d'Audoubert, etc.) fait l'objet de mesures de protection satisfaisantes. Beaucoup reste à faire dans ce domaine: par exemple, dans la prévention des incendies qui risquent de provoquer une destruction immédiate du couvert végétal et une altération rapide des sols. L'écologie des grottes ornées majeures devrait être systématiquement étudiée.

L'évolution des climats souterrains ne peut l'être que sur de longues périodes. En France, le Laboratoire Souterrain du C.N.R.S. (Mouliis, Ariège) a mené et mène de telles études dans les grottes de Niaux et de Pech-Merle. Le Labo-

ratoire de Recherches des Monuments Historiques (Champs-sur-Marne) travaille également sur divers biotopes souterrains, dont celui de Lascaux, et surveille l'ensemble des cavités classées.

De multiples paramètres sont enregistrés en continu et les données recueillies nécessitent souvent un traitement informatique. Ce travail de longue haleine permet d'identifier et de quantifier les paramètres fondamentaux de l'environnement souterrain, de mieux cerner les notions de régulation et de déstabilisation concernant le pouvoir conservateur de grottes face à des phénomènes d'altérations chroniques, insidieuses et peu visibles mais qui peuvent se développer sur de longues périodes de temps et avoir des effets catastrophiques sur le long terme.

Une question fondamentale demeure, pour l'instant, sans réponse satisfaisante. Il s'agit de la façon dont les mécanismes intrinsèques de l'altération interviennent lors de la dégradation des oeuvres pariétales, au moment où les possibilités de régulation sont détériorées.

Beaucoup reste à faire dans ce domaine, d'autant que la technologie mise en oeuvre est élaborée, ce qui limite obligatoirement le nombre des cavités sous études. Les autres sont visitées à intervalles plus ou moins réguliers, mais ne font pas l'objet d'études suivies et approfondies. A de rares exceptions près, ce type de recherche n'intervient qu'après que des altérations (Niaux, Lascaux) ou de graves menaces (Pech-Merle) aient été signalées. Or, un véritable bilan de santé est indispensable pour chaque site, afin de prévenir plutôt que d'avoir à guérir.

Texte rédigé d'après les contributions fournies par les divers participants français.